Rattachement du service médical aux CPAM. Direction CPAM de l'Ariège

Suite au décret n° 2025-599 du 30 juin 2025 relatif à l'organisation du service du contrôle médical les échelons locaux et régionaux du service du contrôle médical sont transférés aux caisses locales d'assurance maladie à compter du 1er octobre 2025. Lien : https://histoiresecuoc.fr/node/44

Neïla Trotabas, directrice de la CPAM de l'Ariège a cessé ses activités le 30 septembre 2025, l'intérim étant effectué par Fabien BERGE. Lien : https://histoiresecuoc.fr/node/58